

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

*Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – M. JANNIN – J. VAYSSE – P. SERAYSSOL – L. POURCEL – F. REVELLI – A. TARTINI – P. DAURE – E. MILLET*

*Absents : G. DAVIER*

**Secrétaire de Séance** : Georgette TILLON

### **1) Approbation du compte rendu du 16 novembre 2020**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020 approuvé et paraphé par tous.

### **2) Réhabilitation et agrandissement de l'école maternelle : approbation de l'étude de faisabilité d'un projet de chaufferie biomasse pour le groupe scolaire**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'école maternelle.

Elle présente le projet d'étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie biomasse et un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire. Le montant de la prestation s'élève à 2 400 € HT.

Elle propose d'approuver l'étude et de demander une subvention auprès de la Région et de l'ADEME.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **3) Réhabilitation et agrandissement de l'école maternelle : approbation de l'avant projet détaillé**

Reporté en janvier 2021

### **4) Signature d'une convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Occitanie et la commune**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le contact pris avec l'EPF Occitanie dans le cadre d'un projet d'acquisition foncière.

Les EPF d'État constituent des « outils » opérationnels mais également des partenaires financiers pour engager une politique foncière active principalement en faveur de la production de logements. L'objet de la convention est de confier à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur le secteur Grand Rue en vue de réaliser des opérations de réhabilitation ou démolition/reconstruction de biens vacants permettant d'accueillir des opérations comprenant des logements, dont au moins 25 % de logements locatifs sociaux, mais également des commerces et des équipements.

La convention pourra être conclue sur une durée de 8 ans pour un montant prévisionnel d'engagement financier de 600 000 €.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 7 décembre 2017, la municipalité avait approuvé le transfert de la compétence en matière de gestion et d'entretien des zones d'activités à la CCQVA.

Par courrier du 9 juin 2020, Le Préfet a rappelé l'obligation de procéder aux transferts en pleine propriété des terrains et des réserves foncières à leur valeur de stock.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur un report de la compétence « affaires périscolaires » au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a fait valoir le droit de préemption de la commune sur la vente des parcelles situées au 2 chemin Pech de Cauzin.

L'évaluation réalisée par le service des Domaines s'élève à 20 000 €.

Le conseil municipal décide de faire une proposition à hauteur de ce montant.

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée des conclusions du rapporteur public du Tribunal Administratif dans le dossier qui oppose la commune à M. Cavallé pour le parking du Sourbié.

L'affaire a été mise en délibéré, aucune date n'a été communiquée.

Un point est fait sur l'avancée des travaux au presbytère.

La séance est levée à 22 h 00.